AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

**226C0140**
FR0013233012-FS0107

2 février 2026

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**INVENTIVA**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 février 2026, la société J.P. Morgan Chase & Co. (c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 janvier 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% des droits de vote de la société INVENTIVA et détenir indirectement, 11 768 757 actions INVENTIVA représentant autant de droits de vote, soit 6,16% du capital et 5,68% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

| | **Actions** | **% capital** | **Droits de vote** | **% droits de vote** |
|---|---|---|---|---|
| J.P. Morgan Prime Inc. | 236 907 | 0,12 | 236 907 | 0,11 |
| J.P. Morgan Securities LLC | 10 114 797 | 5,26 | 10 114 797 | 4,89 |
| J.P. Morgan Securities plc | 1 417 053 | 0,74 | 1 417 053 | 0,68 |
| **Total J.P. Morgan Chase & Co.** | **11 768 757** | **6,12** | **11 768 757** | **5,68** |

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre d'actions INVENTIVA détenues par assimilation.

A cette occasion, la société J.P. Morgan Securities LLC a franchi individuellement en hausse le seuil de 5% du capital.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société J.P. Morgan Securities LLC a précisé détenir (i) 2 659 091 actions INVENTIVA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats « *third party shares where right of use held* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat, (ii) 7 120 688 actions INVENTIVA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats « *third party depository receipts where right of use held* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat et (iii) 2 100 actions INVENTIVA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats « *depository receipt* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;

- la société J.P. Morgan Prime Inc. a précisé détenir 236 907 actions INVENTIVA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats « *third party depository receipts where right of use held* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ; et

- la société J.P. Morgan Securities plc a précisé détenir (i) 21 266 actions INVENTIVA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats « *third party depository receipts*

[1] Sur la base d'un capital composé de 192 329 222 actions représentant 207 027 525 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

*where right of use held* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat et (ii) 700 actions INVENTIVA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats « *depository receipt* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général :

- la société J.P. Morgan Securities plc a précisé détenir 1 395 087 actions INVENTIVA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de 41 contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, portant sur autant d'actions et exerçables jusqu'entre le 28 avril 2026 et le 29 décembre 2032[2] ; et

- la société J.P. Morgan Securities LLC a précisé détenir 332 918 actions INVENTIVA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un contrat « *equity swap* » à dénouement en espèces, portant sur autant d'actions et exerçables jusqu'au 1er février 2027[2].

_____

[2] Sur la base d'un delta de 1.